

ACTUALITE SOCIALE, JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DU SPECTACLE VIVANT

21 janvier 2021 - 7 heures



à distance



95% acquis



Description détaillée de l'action de formation

PUBLIC

Administrateur/administratrice confirmé/e -
Chargé/e de l'administration, de la gestion ou de
la comptabilité dans le spectacle vivant
(compagnie, ensemble artistique, festival, lieu...)

PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion administrative,
budgétaire, financière, juridique et sociale d'une
structure de spectacle vivant.

OBJECTIFS

- Mettre à jour ses connaissances sur l'actualité juridique, sociale et réglementaire de l'année
- Appréhender les réglementations issues des derniers textes
- Anticiper les effets des évolutions jurisprudentielles ou législative sur sa pratique professionnelle

CONTENU DÉTAILLÉ

Le contenu évolue en fonction des dernières actualités (ci-dessous programme décembre 2020).

La présentation, l'analyse, les échanges sur les changements intervenus au cours de l'année écoulée et sur leurs conséquences pratiques sont structurés autour des thèmes suivants :

Activité partielle exceptionnelle

- rappel de ce que prévoit la loi au 2/12/20
- les situations éligibles : délai de réponse de la Direccte, taux de prise en charge,
- annulation et report de dates : les recommandations du Ministère de la Culture, les derniers textes parus
- date de conclusion du contrat de travail
- occuper un autre emploi pendant les heures déclarées en activité partielle : clause d'exclusivité, informer l'employeur
- le dispositif après le 31/12/20

Focus

Textes de référence et détail : activité partielle longue durée, personnes vulnérables, garde d'enfants..., le port du masque

la relation de travail en période de re-confinement

- obligations de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail
- le télétravail et les contrôles de l'administration

- le travail des équipes artistique : répétition, filage, EAC
- document unique de prévention des risques
- les points de vigilance du contrat de travail : sécurité du salarié, clause de décharge, annulation ou report de dates

Aides financières exceptionnelles

- mesures du fonds de solidarité : conditions d'accès, plafond, chiffre d'affaires, montant de l'aide (exemple octobre, novembre et décembre - décrets), délais
- fonds de compensation du spectacle vivant privé: décret, détail du fonds billetterie, détail du fonds annulation
- Le plan #1 jeune1solution : loi de finance, décret, conditions d'embauche d'un jeune de moins de 26 ans (plafond, aides)
- augmentation des heures d'enseignement des intermittents : décret du 29/7/20, conditions à respecter,
- crédit d'impôt spectacles vivants : élargissement du dispositif, textes
- Forfait mobilités durables : textes, conditions d'accès
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : délai jusqu'au 31/12/20, exonérations, bénéficiaires, mise en place

INTERVENANT/E EXPERT

Fanny Schweich - Juriste. Directrice de For Companies et auteure du guide « Gérer une association culturelle » (éd La Scène 2018)

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Droits des intermittents
- Comment rémunérer tous les acteurs d'une création

MÉTHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation en visioconférence, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles nécessaires à la compréhension de la thématique et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- De part sa connaissance du secteur culturel, il illustrera les parties plus théoriques par des exemples concrets.
- Un support pédagogique sera remis en début et après la formation aux participants, afin de faciliter le bon suivi de la formation.
- Les exercices proposés pourront prendre la forme de QCM, de quizz, de cas pratiques à travailler en groupe ou de façon individuelle et permettrons de contrôler les acquis.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

DURÉE ET LIEU

Durée : 7 heures réparties sur 1 journée

Horaires : seront transmis dans la convocation

Effectif limité à 12 personnes

Classe virtuelle collective - Lien de connexion transmis avec la convocation.

COÛT PEDAGOGIQUE

Tarif global : 390 € net de taxes - Le CAGEC est exonéré de TVA.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - formation@cagec.fr

www.cagec.fr

<https://www.facebook.com/CagecGestion>

<https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©



Demande de pré-inscription

ACTUALITE SOCIALE, JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DU SPECTACLE VIVANT

21 janvier 2021

Coordonnées personnelles

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

Votre statut

☐ CDI depuis le :

☐ CDD fin prévue le :

☐ Fonctionnaire

☐ Intermittent/e

☐ En recherche d'emploi

☐ Particulier

Si vous vous trouvez en situation de handicap, faites-le savoir à Sylvie au 02 40 35 87 30. Elle portera une attention particulière à vous accueillir et à vous orienter dans vos démarches. Elle informera l'intervenant/e qui veillera à vous installer au mieux pour votre confort.

Comment avez-vous été informé de cette formation :

☐ cooptation

☐ facebook

☐ la Scène

☐ le Bon coin

☐ linkedin

☐ newsletter

☐ profilculture

☐ site www.cagec.fr

☐ autre :

Coordonnées professionnelles

Nom de la structure :

Adresse complète :

Téléphone (ligne directe) :

Email

Site internet :

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5 ☐

6 à 9 ☐

10 et + ☐

Financement du stage

AFDAS ☐

OPCO autre ☐

Employeur ☐

Pôle Emploi ☐

Fin. personnel ☐

Agéfiph ☐

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

